

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR VER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## soins générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

Entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Opticien :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5127

Société : R.A.T.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : L'AHRACH Naima

Date de naissance : 13/08/1952

Adresse : Rue Abou Abdellah Nafii Im. 180 Maraf CASABLANCA

Tél. : 0661465110 Total des frais engagés : 626,00 DH Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. DRISSI EL AYDOUNI Karim  
OPHTALMOLOGISTE  
7, Rue Sidi El Aïcha Casablanca  
Tél: 05 22 27 49 95

Date de consultation : 04/09/2010

Nom et prénom du malade : L'AHRACH Naima Agé :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Allal Ben Abdellah

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCUEIL

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/05/2020	9	400.00		<p>DR. DJEELLI EL AYDOUBI Karim</p> <p>DENTISTE - OPHTALMOLOGISTE</p> <p>1, Rue Béchir Ben Abdellah Casablanca</p> <p>Tél : 0522 274995</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES - N° 091245195

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE DE LA CROIX BLANCHE N DADOUIN 139, rue Abou Ishak Al Maroufi (Maârif) Casablanca - Tel : 0322 25 05 71	06/05/20	226.00

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of upper and lower dental arches with numbered teeth from 1 to 8. A				

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim

OPHTALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Marseille

PHARMACIE DE LA CROIX D'OR

N. DADOUN

139, rue Abou Ishak Al Margoupi (Maârif)

CASABLANCA - Tél : 0522 25 45 77

أمراض العين

خريج كلية الطب بمراكش

أمراض وجراحة العين

Casablanca le : 04 mai 2020 ..... الدار البيضاء في

Mme LAHRACH Naima

79,00

NAVI INFLA

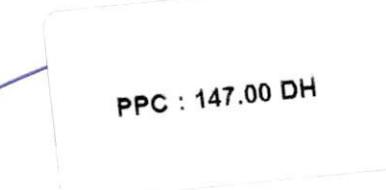


RIMA PHARMA  
PVC : 79,00

1 goutte 3 fois par jour, dans l'œil droit, pendant 10 jours

147,00

THEALOSE  
1 goutte 3 fois par jour et à la demande, dans les deux yeux, pendant  
21 jours



226,00

Dr. DJEBLI EL AYDOUNI KARIM  
OPHTALMOLOGISTE  
7, Rue Ben Dahan, Casablanca  
Tél: 05 22 27 49 95

I. N. P. E.  
0910 45 195

7 , زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف 0522.27.49.95

7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95